

Commune de La Baume :Présentation PLUi-H

PLUi-H Commune de La Baume

- Rôle des acteurs
- Contexte
- Structuration habitat
- Le zonage : Les OAP
- Le zonage : Les changements de destination
- Le calendrier

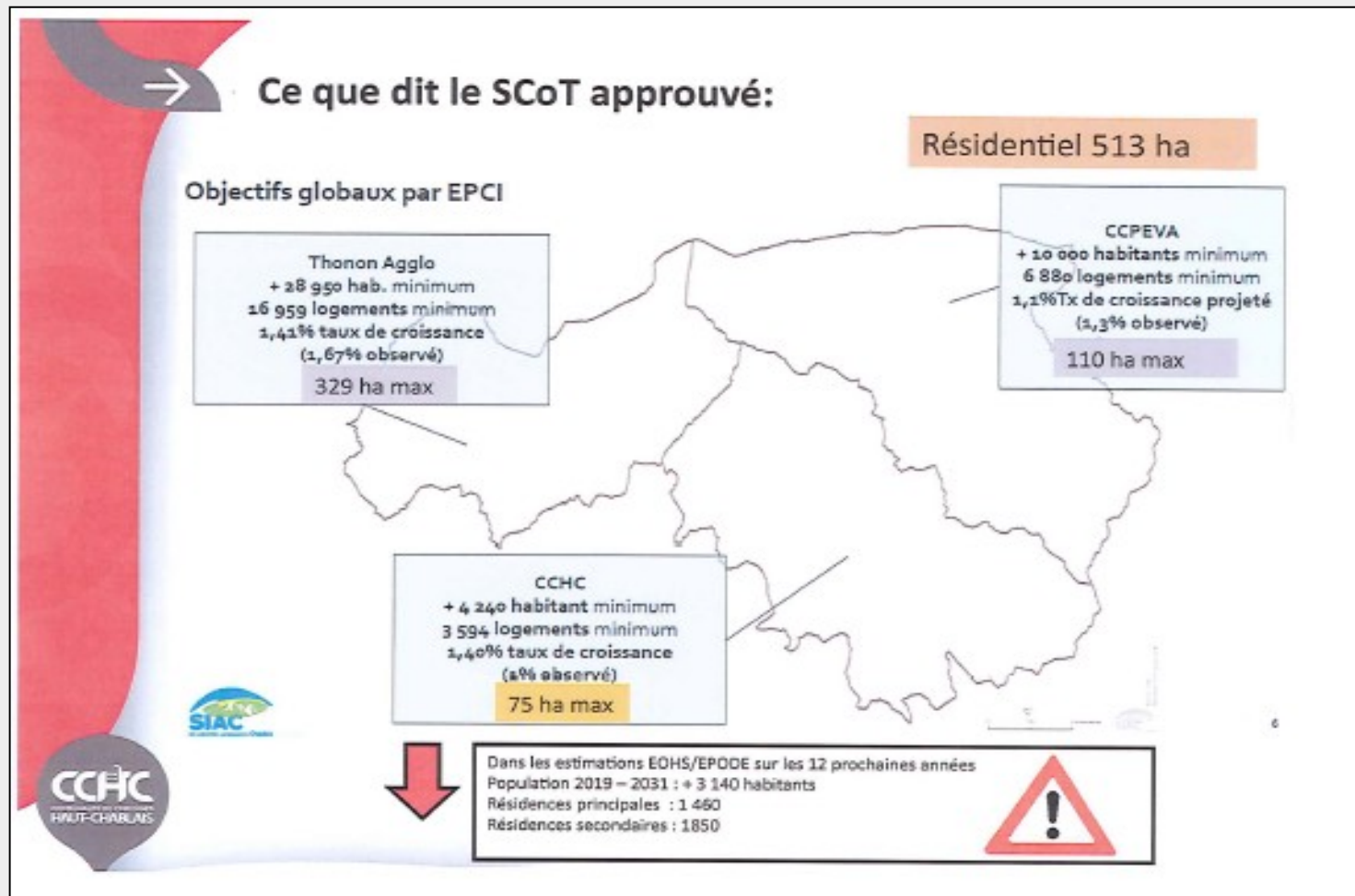
• **Objectif de la réunion :**

- Expliquer le déroulement de l'élaboration du PLUi-H
- Questions soulevées
- Alimenter la réflexion des élus pour la rédaction des remarques sur le document

PLUI-h Commune de La Baume : Rôle des acteurs

- Le Préfet au travers de la Direction Départementale des Territoires (DDT) : S'assure que le PLUi-H respecte les dispositions législatives (décisionnaire)
- Le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais à en charge le SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation du Territoire) : Décline les dispositions législatives sur le Chablais
- La CCHC à en charge le PLUi-H : Décline les dispositions législatives sur le Haut-Chablais. Constitue un appui technique et assure une cohésion sur le territoire
- La Commune : Emet des propositions, des choix au travers de la commission urbanisme et du conseil municipal

PLUi-H Commune de La Baume : Contexte



Scénario validé
pour La Baume :
2,2ha de consommation
foncière en 20 ans

PLUi-H Commune de La Baume : Structuration habitat

- Les dispositions générales à appliquer pour l'élaboration du PLUi-H sont :
- De combler les zones non urbanisées à l'intérieur du village et des hameaux
- L'extension du chef-lieu
- L'extension d'au maximum 2 hameaux stratégiques
- Les zones à urbaniser doivent être raccordées à un assainissement collectif et disposer de suffisamment d'eau

PLUi-H Commune de La Baume : Les OAP

Orientation d'Aménagement et de Programmation:

- Obligation pour les ensembles de terrains dont la superficie est supérieure à 2500m²
- 3 zones sont identifiées sur La Baume (Vers le Pré, Vorziers et Dimerie)
- Densité d'habitat de 30 logement / Ha

PLUi-H Commune de La Baume :

Les changements de destination

- Il s'agit des maisons, bâtiments, habitations **partiellement réhabilités** situées en dehors des zones constructibles et pouvant être destinées à un futur habitat
- Recensement de 30 constructions sur la commune dans ce cadre
- Possibilité de créer un ou des logements et de réaliser une extension de deux fois 20m² autour de l'habitation principale

PLUi-H Commune de La Baume :

La suite de l'élaboration du PLUi-h

- Première Délibération du Conseil Municipal en Octobre sur dossier arrêté par le Conseil Communautaire du 14 septembre 2021
- Deuxième délibération en Novembre sur la liste des remarques validées par le conseil municipal
 - Décembre 2021: Retour des avis PPA – réunion de travail + réunion de présentation élus à prévoir
 - 20 Décembre 2021 à fin Janvier 2022: Enquête Publique
 - Février-Mars 2022 : Prise en compte des observations – Corrections du dossier
 - Mars 2022: Réunion technique PPA pour l'approbation
 - **Avril 2022: Approbation du PLUi-H**